Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le 08 JUIL. 2026
ID : 001-210103602-20260707-2026__49-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

En exercice : 19 **Présents : 12** **Votants : 17**

Présents : Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Charline PERRIER, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Delphine ALAMICHEL, Pauline SWEATY, Driss TBER

Absents excusés : Christophe LEBRUN (procuration à Janine BAIL), Céline FONTANA (procuration à Delphine ALAMICHEL), Anthony DEUX (procuration à Charline PERRIER), Thibault CLEMENT (procuration à Michel BRULHART), Sandrine SAISON-MARSOLLIER (procuration à Emmanuelle LAURE)

Absents : Loïc CHRISTIN, Patrick ADAO

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2026_49 - Objet : Validation du devis de la Ferblanterie Gessienne pour la réparation du toit de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à des malfaçons, la bibliothèque présentait plusieurs fuites d'eau. Après avoir réalisé les recours auprès des assurances, celle-ci arrêté le montant des travaux à la suite du devis réalisé par l'entreprise Ferblanterie Gessienne.

Le montant de ce devis s'élève à la somme de 43 422,12€ avec une prise en charge de l'assurance de 12 625.68€. Le reste à charge pour la commune est de 30 796.44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise FERBLANTERIE GESSIENNE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (Ain)